

Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert sera tenue **mardi 17 décembre 2019 (18h30)** au lieu ordinaire des séances du conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert (à l'édifice municipal de Saint-Lambert sis au 509, route du 5^e-au-8^e-Rang).

ORDRE DU JOUR

Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Adoption du programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022.

Adoption du règlement n° 205 – Règlement concernant la tarification municipale 2020 (compensations municipales «Année 2020»).

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal des immobilisations.

DONNÉ à SAINT-LAMBERT ce QUATRIÈME jour
de DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF


Directrice générale/secrétaire-trésorière